

Analyses

Les éco-prêts à taux zéro en région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées

Un nombre d'éco-PTZ accordés en 2014 toujours en augmentation

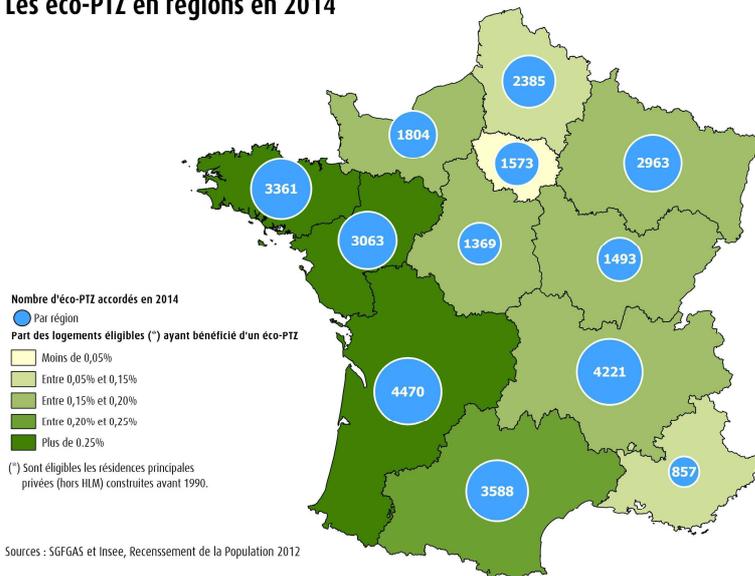
En 2014, il a été accordé près de 3 590 éco-prêts à taux zéro sur la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées (LRMP).

Ce nombre est en progression de 1,3 % par rapport à l'année 2013 (+1,9 % entre 2012 et 2013) dans une période marquée par une baisse de 3,9 % au niveau national.

Depuis 2009, date de l'entrée en vigueur de ce dispositif, ce sont presque 30 000 éco-prêts qui ont été accordés sur la région.

Ainsi, une résidence principale privée antérieure à 1990 sur 50 a bénéficié de cette aide permettant une amélioration de ses performances énergétiques.

Les éco-PTZ en régions en 2014

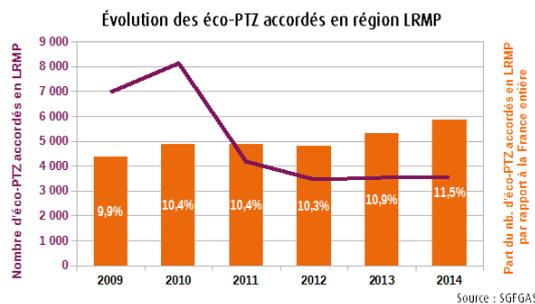


Un début d'année 2015 en demi-teinte

Avec seulement 1 370 éco-PTZ distribués au cours des trois premiers trimestres 2015 (source SGFGAS—février 2016), la région LRMP connaît un début d'année en net repli dans l'émission de ses éco-prêts à taux zéro par rapport à l'année 2014 qui cumulait déjà 2 700 éco-prêts sur la même période.

OBSERVATION ET STATISTIQUES

DÉVELOPPEMENT DURABLE



La part du nombre d'éco-PTZ délivrés en région LRMP par rapport au nombre d'éco-prêts délivrés nationalement n'a cessé d'augmenter au fil des années pour passer de 9,9 % en 2009 à 11,5 % en 2014. La région ne compte que 9 % des résidences principales nationales éligibles au dispositif.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
LANGUEDOC-
ROUSSILLON-
MIDI-PYRÉNÉES

Les éco-prêts à taux zéro : l'essentiel des données sur la région et les départements

Avec plus de 600 éco-prêts accordés, la Haute-Garonne concentre, en 2014, un huitième des prêts de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées.

Cependant, la part du nombre d'éco-prêts accordés par rapport au parc des logements éligibles à l'éco-PTZ est beaucoup plus importante dans les autres départements de la région, notamment le Gers, l'Aveyron et la Lozère, laissant en retrait les départements littoraux ainsi que le département de Haute-Garonne.

Part du nombre d'éco-prêts délivrés en 2014 sur le parc des logements éligibles (en %)

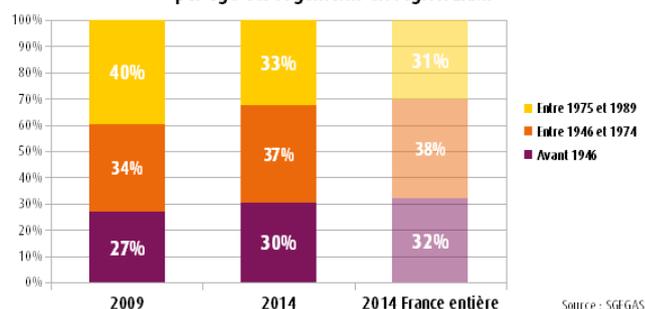
09	11	12	30	31	32	34	46
0,31	0,14	0,40	0,18	0,19	0,41	0,11	0,34
48	65	66	81	82		LRMP	France
0,36	0,35	0,15	0,33	0,34		0,22	0,26

Sources : SGFGAS et RP 2012

Utilisés sur des logements individuels anciens occupés par leurs propriétaires

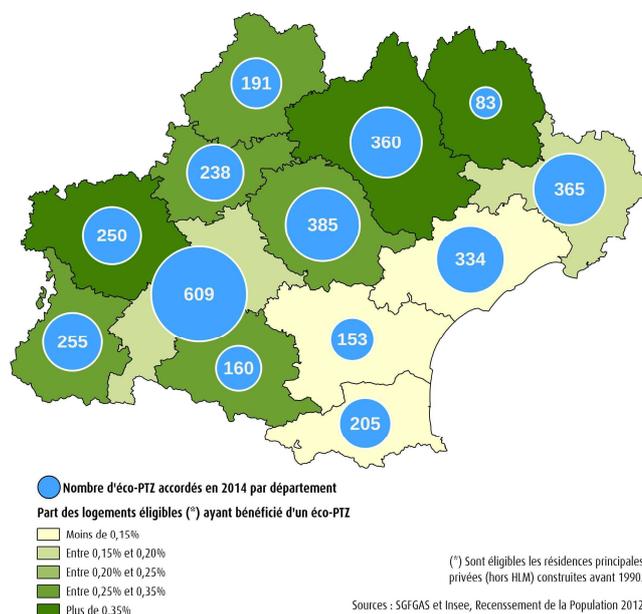
Pour l'année 2014 en région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, l'éco-PTZ a essentiellement aidé à financer l'amélioration de logements individuels (93%) occupés par leurs propriétaires (89%), directement concernés par le confort et les performances énergétiques de leurs logements.

Évolution de la répartition du nombre d'éco-PTZ accordés par âge des logements en région LRMP



En 2014 dans la région et comme au niveau national, les logements bénéficiant d'éco-prêts ont surtout été construits entre 1946 et 1974. Les logements construits avant 1975, année de la première réglementation thermique sur les bâtiments, ont vu leur part augmenter régulièrement depuis l'entrée en vigueur du dispositif éco-PTZ au détriment des logements éligibles les plus récents.

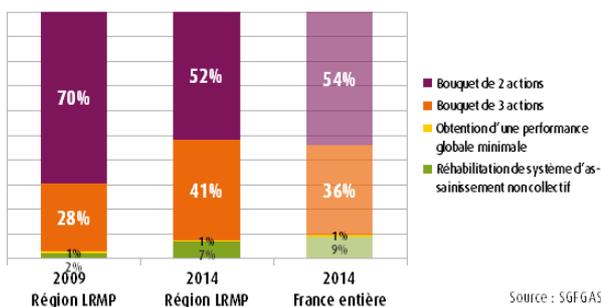
Les éco-PTZ en région LRMP en 2014



9 éco-prêts sur 10 financent des bouquets de travaux de travaux

Pour l'année 2014, un peu plus de la moitié des prêts délivrés (1 868 éco-prêts) a servi à financer un « bouquet de 2 actions » d'amélioration des performances énergétiques d'un logement. De façon plus générale, les bouquets de travaux (combinaison de 2 ou 3 actions) sont largement adoptés par les ménages de la région et représentent 93 % des éco-prêts distribués.

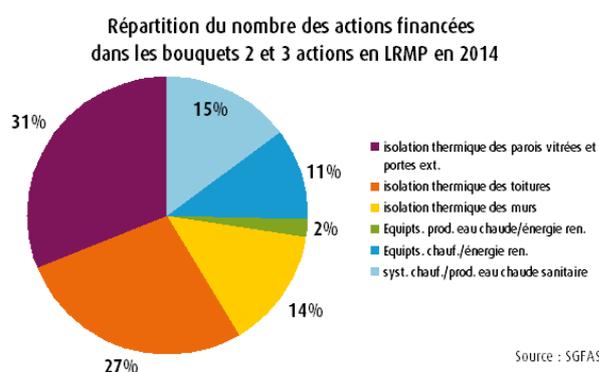
Types d'actions financées avec un éco-PTZ



Depuis l'entrée en vigueur du dispositif en 2009, il est cependant à noter un recul constant de la part du nombre des financements de « bouquets de 2 actions » essentiellement au profit des « bouquets de 3 actions ».

Plus des 2/3 des éco-PTZ aident à financer l'isolation des logements

En Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées en 2014, ce sont plus de 8 460 actions qui ont pu être financées avec un éco-prêt. L'action la plus financée dans les « bouquets 2 ou 3 actions » de travaux a été le remplacement de fenêtres ou de portes (2 638 financements accordés). Viennent ensuite les travaux liés à l'isolation des toitures (2 316 financements). Ces derniers voient leur part progresser de façon constante depuis le début du dispositif pour passer de 53 % en 2009 à 70 % en 2014.



Avec également l'isolation des murs (1 178 financements accordés), ce sont plus de 7 actions sur 10 qui ont servi à isoler les logements des demandeurs (toiture, murs ou ouvertures).

L'éco-prêt finance 85 % du montant moyen des travaux sur la région

En 2014 sur la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, l'éco-PTZ a couvert 85 % du montant des travaux entrant dans son champ de financement (82 % au niveau national). Ce sont ainsi plus de 62 000 000 € d'éco-prêts accordés en 2014 qui ont servi à financer presque 72 000 000 € de travaux d'amélioration de l'habitat sur toute la région.

Avec un montant moyen prêté autour de 17 300 €, la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées se comporte comme le reste du territoire français.

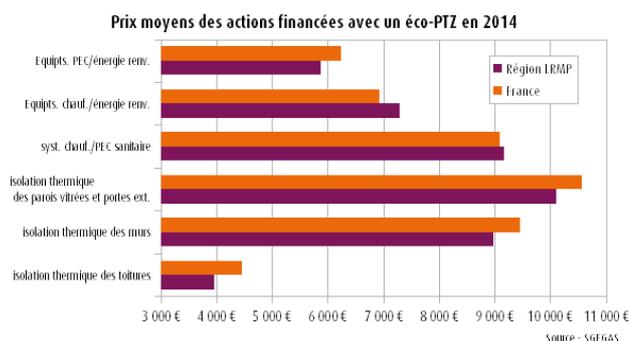
Selon les travaux engagés, différents plafonds réglementaires leur sont applicables, engendrant une forte disparité des moyennes des financements accordés.

Paradoxalement, ce sont sur les éco-prêts ayant les plus hauts plafonds de financement que sont enregistrés le plus grand nombre de financements allant jusqu'au maximum des possibilités d'emprunt (48 % pour les prêts aidant à obtenir une performance globale minimale).

L'isolation des murs et des ouvertures sont les plus gros postes de dépenses

Le coût moyen des actions financées dans le cadre des « bouquets 2 ou 3 actions » en 2014 dans la région est légèrement inférieur à la moyenne nationale (7 700€ en LRMP contre 8 100€ pour la France entière).

Les 3 plus gros postes de dépenses (financement supérieur à 9 000 €) sont : Isolation thermique des murs ou des ouvertures et mise en place d'un système de chauffage ou de production d'eau chaude.



Les prix des coûts des actions ont fortement varié entre 2009 (entrée en vigueur du dispositif) et 2014.

Bien que la plupart des coûts aient baissé, ceux liés à l'isolation thermique des murs et des ouvertures ont eux connu une hausse significative (respectivement de 20 % et 24%).

Montants moyens des éco-prêts délivrés en LRMP en 2014 par type de travaux

	Bouquet de 2 actions	Bouquet de 3 actions	Obtention d'une performance globale minimale	Réhabilitation de système d'assainissement non collectif
Plafond de financement réglementaire	20 000 €	30 000 €	30 000 €	10 000 €
Moyenne des financements accordés	13 756 €	23 279 €	23 148 €	7 544 €
Part des financements ayant atteint le plafond	21 %	35 %	48 %	18 %

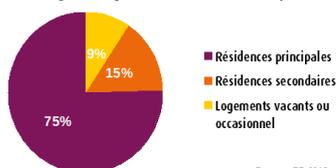
Sources : SGFGAS

Qu'est ce qu'un éco-PTZ ?

Le dispositif d'éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ) est entré en vigueur en 2009.

Il est destiné à aider au financement de travaux visant à améliorer les performances énergétiques des résidences principales. Les résidences secondaires sont exclues de ce dispositif. Il est fait sous la forme d'un prêt avec un taux de 0 %, l'emprunteur ne supportant donc aucun intérêt ni frais de dossier (hors assurance).

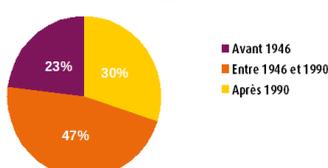
Les logements en région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées



Source : RP 2012

2 530 000 résidences principales recensées en 2012

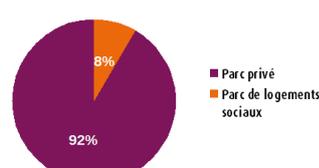
Âge du parc des résidences principales en LRMP



Source : RP 2012

1 773 000 résidences principales construites avant 1990

Les résidences principales construites avant 1990



Sources : RP 2012

1 623 000 résidences principales éligibles à l'éco-PTZ

Il s'adresse aux propriétaires privés, qu'ils soient occupants ou bailleurs, ainsi qu'aux copropriétés désirant financer des travaux dans les logements construits avant 1990 (hors HLM) et ce, sans condition de ressources.

Les éco-prêts peuvent être accordés pour financer divers projets d'amélioration des logements.

Ils sont ainsi mobilisables sur des « bouquets de travaux » de 2 ou 3 actions d'amélioration des performances énergétiques des logements, mais également pour engager des travaux afin de limiter la consommation d'énergie du logement, ou bien pour réhabiliter les systèmes d'assainissements non collectifs.

Ils permettent d'obtenir une avance de 30.000 euros maximum en fonction des actions envisagées.

Les « bouquets de travaux » pouvant être financés par un éco-PTZ sont constitués d'un ensemble d'actions cohérentes permettant une amélioration sensible de l'efficacité énergétique du bâtiment.

Ces actions sont réparties en 6 catégories différentes, travaux à faire réaliser par un professionnel ayant obtenu le signe de qualité Reconnu Garant de l'Environnement (RGE) :

- isolation performante de la toiture ;
- isolation performante des murs donnant sur l'extérieur ;
- isolation performante des fenêtres et portes donnant sur l'extérieur ;
- installation ou remplacement d'un chauffage ou d'une production d'eau chaude sanitaire ;
- installation d'un chauffage utilisant les énergies renouvelables ;
- installation d'une production d'eau chaude sanitaire utilisant les énergies renouvelables.

Pour en savoir plus

- Tout sur l'éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ) : <http://www.territoires.gouv.fr/l-eco-pret-a-taux-zero-eco-ptz>
- Se chauffer : source importante de dépenses pour près de 100 000 ménages languedociens : http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?req_id=1&ref_id=23355
- Aides financières 2016 pour des travaux de rénovation énergétique des logements existants : <http://www.ademe.fr/aides-financieres-2016>

Source de données

Les chiffres publiés dans ce document sont issus des données mises à disposition par la Société de Gestion du Fonds de Garantie de l'Accession Sociale à la propriété (SGFGAS). Cette société a reçu mandat pour fournir aux banques les services nécessaires à la distribution de certains prêts immobiliers aidés par l'État, dont les éco-prêts à taux zéro. Les établissements de crédit envoient par télétransmission la fiche signalétique de chaque prêt éligible.

Directeur de publication

Didier KRUGER

Rédaction

Alexandre DUMONT

Réalisation

Direction Énergie et Connaissance
Département de la Connaissance
Division Statistiques et Valorisation
de la Donnée

Mars 2016

ISSN en cours